

Scooter

Une distraction, un accident, un mort

Moto

Il ne faut pas débrider car si l'her sans scooter, car si on tombe l'assurance ne fonctionnera pas



Un seul sort est l'endettement on ne peut être autres véhicules, ce qui nous permet d'acquiescer si l'on fait un



Les deux-roues

Sur le scooter il faut obligatoirement un feu avant, feu arrière, rétroviseur gauche et droite, et feu latéral pour

Les équipements obligatoires

- casque
- gants
- chaussure montante
- gilet jaune
- portablon
- blason
- certificat d'immatriculation
- assurance

en débris de scooter cela peut arriver des sections comme : 135€ d'amende, 6€ pour le bruit excessif, jusqu'à 1.200€ en cas de vol du scooter, 3.600€ pour conduire sans assurance, la configuration de scooter



Trottinette électrique

Vélo